

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 6 août 2026, à 9 h 45.

Présences : Gabrielle Brisebois , mairesse
Michelle Bernard , conseillère
Jérôme Théberge , conseiller
Colin Lavergne , conseiller

Absences : Marc Lefrançois , conseiller
Jessy Croteau , conseiller
Mireille Thibault , conseillère

Le directeur général Jean-François Comeau et l'assistante-greffière, M^e Claudia Daigle sont également présents.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assistante-greffière procède à la lecture de l'avis de convocation qui a été dûment convoqué selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2026

2026-238

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 août 2026 tel que présenté.

3 Contribution au Programme de supplément au loyer (PSLU) d'urgence

2026-239

Il est proposé par Jérôme Théberge

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal, via l'Office d'Habitation, signifie son intérêt à soutenir cinq unités dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSLU) d'urgence.

QUE la présente résolution annule et remplace les autorisations dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSLU) d'urgence octroyées par la résolution 2026-186.

Que le conseil municipal accepte de payer une part de 10 % de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

De transmettre copie de la présente résolution à OH Montmagny-Bellechasse ainsi qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée pendant la période de questions.

5 Levée de la séance

2026-240

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 6 août 2026, à 10 heures.


ASSISTANTE-GREFFIÈRE


MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AOÛT 2026.


MAIRESSE